

Éditorial

R. Miesusset · S. Hennebicq · R. Lévy · N. Rives ·
E. Szerman · L. Bujan · P. Jouannet

© SALF et Springer-Verlag France 2010

Début 2009, le nouveau comité des rédacteurs associés d'*Andrologie* a proposé que la revue privilégie chaque année un thème de publications qui viennent s'ajouter aux rubriques habituelles. Le premier thème retenu a été « La procréation par don de spermatozoïdes avec ou sans anonymat ».

La loi dite de « bioéthique » qui a été adoptée en 1994, puis révisée en 2004, a précisé les modalités d'accès et de prise en charge de l'Assistance médicale à la procréation (AMP). Quand l'AMP implique d'utiliser les gamètes d'un tiers donneur, ces modalités reposent sur un socle de principes éthiques fondamentaux, volontariat–bénévolat–anonymat, qui sont identiques pour tous les éléments du corps humain.

La procréation par don de spermatozoïdes est une pratique très ancienne, même si sa médicalisation est plus récente. À travers l'Histoire, les pays et les cultures, elle a été mise en œuvre selon des manières les plus diverses. Les services médicaux proposant ce mode de procréation se sont développés depuis une cinquantaine d'années un peu partout dans le monde. Si le principe du consentement a été unanimement appliqué, en revanche, celui du bénévolat a rarement été retenu. De nombreuses banques de sperme, dans différents pays, ont estimé qu'une incitation financière était un élément essentiel de leur politique de recrutement des donneurs pour pouvoir répondre de manière satisfaisante aux demandes.

Quant à l'anonymat du don, il a été beaucoup plus discuté. Le débat a pris depuis quelques années une ampleur et des formes étonnantes, ce qui reflète, à n'en pas douter, les multiples évolutions et changements qui se manifestent dans la société, qu'il s'agisse des modifications des structures familiales, marquées par l'augmentation de la fréquence de leur recombinaison et de la monoparentalité, ou du désir des couples homosexuels de devenir parents. Par ailleurs, une attention accrue a été portée aux « droits des enfants » et à

leurs « intérêts supérieurs ». Enfin, les hommes et les femmes souhaitant devenir parents avec l'aide d'un tiers donneur n'hésitent plus à se rendre dans d'autres pays, s'ils ne trouvent pas localement l'offre de soin et/ou la réglementation répondant à leur demande. Il se développe ainsi un « tourisme procréatif » facilité par l'outil Internet.

Faut-il lever l'anonymat du don de sperme ? À la veille de la nouvelle discussion parlementaire, qui pourrait réviser la loi dite « de bioéthique », la question se pose d'autant plus que plusieurs pays ont modifié leur législation dans ce sens et que des enfants devenus jeunes adultes revendiquent avec force la possibilité de connaître l'identité de l'homme qui, en donnant son sperme, a permis à leurs parents de les concevoir. Malheureusement, le débat, tel qu'il est le plus souvent présenté dans les médias, reste souvent dans les registres émotionnel et compassionnel, sans réelle évaluation de ce qui a été mis en œuvre et sans véritable réflexion sur les enjeux et les conséquences des choix qui devront être faits.

C'est avec l'espoir de pouvoir contribuer utilement au débat qu'*Andrologie* a diffusé dans son numéro de mars 2009 un appel à contribution. Cet appel, lancé sans aucun a priori, avait l'ambition de réunir un ensemble constitué à la fois de données scientifiques issues de pratiques médicales quotidiennes différentes selon les pays et multiples selon les spécialités, et du regard des sciences humaines et juridiques. Le résultat a dépassé nos espérances, car les contributions qui sont arrivées au journal ont été très nombreuses. Certaines étaient des articles originaux, d'autres des opinions et d'autres encore des témoignages apportés aussi bien par les principaux acteurs des procréations par don, qu'ils soient parents, enfants ou donneurs, que par des professionnels, médecins ou non, travaillant dans des centres d'AMP. Certains manuscrits ont été soumis sur le site d'*Andrologie* et ont été acceptés selon la procédure éditoriale habituelle d'évaluation des articles scientifiques, ce sont ceux qui sont regroupés dans ce numéro. Tous les autres, et notamment les témoignages, seront publiés prochainement dans un ouvrage qui comprendra aussi les articles de ce numéro. Cet ouvrage, par sa diversité et sa richesse, devrait constituer une source d'informations majeure pour tous ceux qui souhaitent se faire une opinion sur la question de l'anonymat du don de

R. Miesusset (✉) · S. Hennebicq · R. Lévy · N. Rives ·
E. Szerman · L. Bujan · P. Jouannet
Centre de stérilité masculine, CHU de Toulouse,
hôpital Paule-de-Viguière, 330, avenue Grande-Bretagne,
TSA 70034, F-31059 Toulouse cedex 9, France
e-mail : miesusset.r@chu-toulouse.fr

sperme. Ce dossier, qui répond à la situation française ne prétend pas être exhaustif. Par exemple, il ne traite pratiquement pas des procréations par don de sperme réalisées pour des femmes seules ou homosexuelles, qui représentent maintenant la majorité de l'activité dans de nombreux pays.

Comment ce numéro est-il structuré ?

Un premier chapitre rapporte l'expérience des différents pays. Il montre à quel point les approches peuvent être différentes selon les contextes sociaux, culturels et même religieux. Il montre aussi comment le souci permanent de l'évaluation, qui a été celui des médecins des CECOS depuis le début, permet aujourd'hui à la France d'être sans doute le seul pays au monde capable de savoir ce qui s'est effectivement passé en matière de procréation par don de sperme depuis plus de 30 ans.

Le deuxième chapitre s'intéresse aux opinions et au vécu des principaux intéressés, donneurs, receveurs et enfants, tels que les voient les professionnels à travers leurs études, leurs expériences cliniques et leurs réflexions. Bien sûr, la parole des acteurs eux-mêmes ne saurait être ignorée. On la trouvera exprimée dans l'ouvrage précité.

Dans le troisième chapitre, vous trouverez les opinions de ceux qui travaillent dans les centres d'AMP, qu'ils soient médecins, psychologues, généticiens ou sages-femmes. Leurs réflexions sur le don, le secret, l'infertilité, l'identité, les origines, le bénévolat et l'anonymat vous montreront à quel point ceux qui travaillent dans ce domaine sont loin d'avoir une pensée monolithique et dépourvue des questionnements les plus divers. Nous souhaitons remercier particulièrement Georges David, « l'inventeur » des CECOS, pour sa contribution qui resitue bien le contexte dans lequel cette aventure a débuté, contexte si souvent ignoré dans bien des débats actuels sur le sujet.

Enfin, la dernière partie réunit trois articles d'une grande densité qui donnent un éclairage juridique, philosophique et sociologique. Dans leur richesse et leur diversité, ces articles montrent la complexité des enjeux des nouvelles formes de procréation. Ils ne prétendent pas répondre à tout et susciteront sans doute beaucoup de réactions.

Andrologie est heureux que son initiative ait eu autant de succès. Notre revue espère que ce dossier et l'ouvrage qui va suivre contribueront significativement à un débat qui, de toute façon, est loin d'être achevé, nous n'en doutons pas.